



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-10

Objet : Réglementation de la circulation

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **VU** la demande formulée par la société ENSIO en date du 17/02/2026 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation de tous véhicules en raison de travaux de raccordement ENEDIS chez M. et Mme PONS Rue du POUZADOU commune de Nant par la société ENSIO entre le 16 Mars 2026 et le 31 Mars 2026.

ARRETE

Article 1^{er} :

Réglementation la circulation de tous véhicule en raison de travaux de raccordement ENEDIS chez M. et Mme PONS Rue du POUZADOU commune de Nant par la société ENSIO entre le 16 Mars 2026 et le 31 Mars 2026.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ENSIO

Article 3 :

La Mairie de Nant,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
La société ENSIO
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 20 Février 2026

Le Maire

Pour le Maire,
Par délégation
L'Adjoint M. VERNHETTES

